

Association « Salers Primeurs du Cantal »

CAHIER DES CHARGES

↪ **Les animaux entrant dans le champ d'application de Salers Primeurs du Cantal correspondent aux caractéristiques suivantes au moment de leur abattage :**

- Jeunes Bovins mâles en Salers purs (23x23) nés et élevés en France,
- Agés de 12 à 17 mois maximum,
- De Conformation O = minimum de la grille EUROP,
- Un Poids carcasse compris entre 270 et 370 kg,
- Issus d'élevage CBPE.

↪ **Les conditions d'engagements sont :**

- Contractualiser au minimum **5 animaux**,
- Prévoir une période de sortie ferme entre **novembre et fin avril**,
- Obligation de livrer au moins 90 % des animaux engagés,
- Déclarer les numéros IPG des animaux au plus tard 3 mois avant la date de sortie.